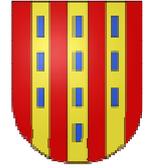




Schweizer Unterwasser-Sport-Verband SUSV
Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS
Federazione Svizzera di Sport Subacquei FSSS
Federziun Svizra da Sport Subaquatic FSSS

Section Genève



HERMANCE

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2015

Chères Présidentes, Chers Présidents, Chères plongeuses, Chers plongeurs,

Le 3 septembre dernier s'est tenue, à l'initiative de Madame Karine Bruchez Gilberto, Maire d'Hermance et de Monsieur Pascal Christin, Président de la section Genève de la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques une réunion Commune d'Hermance – Plongeurs. Une centaine de plongeurs, suisses et français, étaient présents.

A noter aussi la présence de Monsieur Jean-Pierre Guerrex, Président départemental Haute-Savoie, qui représentait la FFESSM (Fédération française d'études et de Sports Sous-Marins).

Ce document a pour vocation de résumer brièvement les points abordés afin que vous puissiez tous avoir une information claire et identique. N'hésitez pas à faire suivre ce document à vos clubs, écoles, membres, élèves, ... :

1. Accès à la plage

Madame le Maire rappelle que la plage, surtout durant la période estivale, accueille beaucoup de familles et donc d'enfants. Elle demande aux plongeurs de bien vouloir faire attention à ces derniers, de ne pas traverser la zone de jeux et dans la mesure du possible de se mettre et de sortir de l'eau à des endroits peu fréquentés. De plus, elle remercie par avance les groupes de bien vouloir ne pas trop « s'étaler » que ce soit devant les vestiaires ou lors de la mise à l'eau.

2. Vestiaire plongeurs

Suite à l'intervention de Pascal Christin auprès de la Mairie en 2014, les vestiaires plongeurs sont restés ouverts tous l'hiver. Toutefois ces derniers ont subis plusieurs dégradations ce qui pose des problèmes à la commune. Madame le Maire précise que ces dégradations n'ont pas été dues aux plongeurs. De plus, les habitants d'Hermance ne comprennent pas pourquoi les plongeurs ne participent pas aux frais que l'investissement et l'entretien de telles infrastructures engendrent.

Afin de régler ces problèmes, la commune d'Hermance annonce que dès cet automne le vestiaire plongeurs sera fermé toute l'année et sera muni d'une serrure à badges. Ce badge, immergeable, permettra aux plongeurs qui en font la demande, d'accéder au vestiaire ainsi qu'aux douches et toilettes tous les jours de l'année.

Le coût du badge sera de CHF 40.- par an (une caution de CHF 20.- en sus sera réclamée lors de la remise du badge et remboursée lors de sa reddition).



Schweizer Unterwasser-Sport-Verband SUSV
Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS
Federazione Svizzera di Sport Subacquei FSSS
Federziun Svizra da Sport Subaquatic FSSS

Section Genève



HERMANCE

Ce badge sera nominatif et valable du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Comment l'obtenir en 2015 :

- Pour les plongeurs individuels le badge pourra être commandé directement auprès de la mairie en leur faisant parvenir votre nom, prénom, email et n° de téléphone. Une fois la somme due réglée, soit en liquide, soit par virement bancaire, le badge vous sera envoyé par courrier ou pourra être retiré directement à la mairie.
- Pour les plongeurs faisant partie d'un club, la commande se fera directement via ce dernier. Merci de remplir le formulaire ad hoc qui est joint à ce courrier et le faire parvenir à la mairie d'Hermance par email mairie@hermance.ch.

Le paiement pourra se faire directement par virement bancaire sur le compte suivant :

IBAN : CH44 0900 0000 1201 0999 2

BIC : POFICHBEXXX

Compte 12-10999-2

Destinataire : Commune d'Hermance, Rue de l'Eglise 1, 1248 Hermance

Merci de spécifier dans les commentaires : Nom du club pour les clubs ayant envoyé le formulaire club, Nom, Prénom, et nombre de badge désiré pour les individuels.

Prix : CHF 40.- + CHF 20.- de caution par badge

- Pour les années suivantes :

Le badge étant reprogrammable à distance, le renouvellement d'année en année sera des plus aisés. Pas besoin pour vous de repasser par la mairie. La commune enverra un courrier à tous les plongeurs ou clubs inscrits dans le courant du mois d'août afin de vous rappeler de payer votre cotisation avant la fin septembre. Il y aura toujours la possibilité de commander de nouveaux badges. Pour ceux qui ne voudraient pas garder leur badge, ils devront le rendre auprès de la mairie afin de récupérer leur caution.

Suite à la demande de certains participants, la commune mettra à disposition dans les vestiaires une raclette et un kit de nettoyage afin que l'on puisse prendre soin des vestiaires.

Madame le Maire rappelle aussi qu'il est strictement interdit de se changer sur la voie public, près de leur voiture. En effet, les habitants d'Hermance n'aiment pas vraiment se retrouver toute la semaine devant des plongeurs à moitié nus dans tout le village.



Schweizer Unterwasser-Sport-Verband SUSV
Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS
Federazione Svizzera di Sport Subacquei FSSS
Federziun Svizra da Sport Subaquatic FSSS

Section Genève



HERMANCE

Pour rappel, seule la zone des vestiaires (intérieure et extérieure) permet au plongeurs de se changer.

3. Stationnement

Madame le Maire nous a informé, en avant-première, que le stationnement allait évoluer à Hermance. En effet, toutes les places blanches illimitées, vont être modifiées et vont passer en places gratuites 4h avec disque. Ce temps est idéal pour les plongeurs qui pourront continuer de profiter d'un parking gratuit pour effectuer leur plongée.

Enfin le conseil municipal doit encore se prononcer sur l'affectation des parkings de l'école et de l'entrée du village. Il en débattrà prochainement et les décisions vous seront annoncées en temps voulu.

4. Relations mairie-plongeurs

La mairie, pour des questions de simplification, désire n'avoir qu'un seul et unique interlocuteur en ce qui concerne les plongeurs. C'est pourquoi elle a choisi comme contact le Président de la section Genève de la Fédération Suisse de Sports Subaquatique.

De ce fait, toutes demandes, remarques, propositions, ... devront à l'avenir passer par cette personne. C'est actuellement Pascal CHRISTIN qui occupe ce poste. Il peut être joignable via l'email qui suit : section.geneve@fsss.ch

5. Divers

Madame le Maire revient sur les problèmes que les pêcheurs professionnels ont rencontré l'année dernière avec les plongeurs. En effet, certains plongeurs ont eu « l'idée » de vandaliser le matériel des pêcheurs se trouvant dans l'eau. Elle rappelle à cet effet, que ce sont des professionnels et qu'ils vivent de cette activité. Merci donc d'être fair play !

Une réglementation de la plongée à Hermance existe. Toutefois datant des années 70 elle doit être revue et mise à jour. Là encore, les plongeurs seront avisés en temps voulu.

Enfin, depuis juin, Hermance s'est doté d'agents municipaux. Ils se chargeront, le cas échéant, de faire respecter ces nouvelles directives.



Schweizer Unterwasser-Sport-Verband SUSV
Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS
Federazione Svizzera di Sport Subacquei FSSS
Federziun Svizra da Sport Subaquatic FSSS

Section Genève



HERMANCE

La séance s'est terminée sur un moment d'échanges sous forme de propositions, questions-réponses.

Afin de finir sur une note positive et amicale, la commune a offert un apéritif à tous les participants, ce qui a permis à tout un chacun de passer un petit moment très convivial.

Pascal Christin
Président de la section
Genève FSSS

Karine Bruchez Gilberto
Maire d'Hermance

Petit commentaire de Pascal Christin

Je ne peux que vous encourager à jouer le jeu, à prendre un badge et à respecter ce lieu. Merci de motiver vos membres à en faire autant. Ceci montrera à la commune et à ses habitants que les plongeurs aiment Hermance et font ce qu'il faut afin que nos relations continuent à être les meilleurs possibles. De plus, le montant demandé correspondant au prix moyen d'une plongée dans un centre à l'étranger. Alors qu'ici le coût nous permet de profiter de notre sport pendant une année complète.